

25^{ème} assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM)

Kingston, Jamaïque, 22 - 26 juillet

Contribution au programme de travail de l'OHI 2019

Tâche 1.1.14	Entretenir des relations avec l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM)
--------------	---

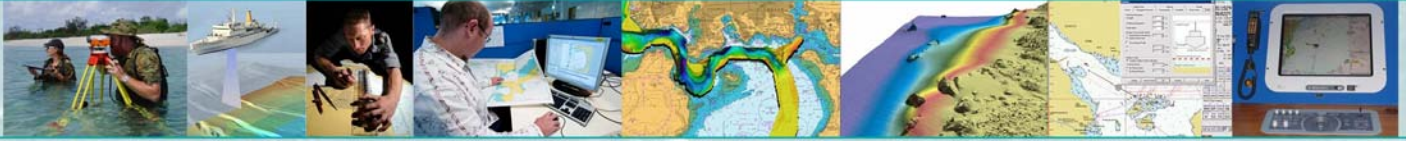
La 25^{ème} Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) a eu lieu au siège de l'AIFM, du 22 au 26 juillet à Kingston, Jamaïque. L'OHI y était représentée par son Secrétaire général, le Dr Mathias Jonas.

Le Secrétaire général de l'AIFM, M. Michael Lodge a présenté son rapport annuel sur les activités de l'Autorité et sur sa situation financière. A partir du plan stratégique tel qu'approuvé par la précédente Assemblée en 2018, le Secrétaire général a présenté un plan d'action de haut niveau qui relie des activités précises aux neuf orientations stratégiques globales de l'Autorité et qui associe des indicateurs de performance clés à chaque activité. L'orientation stratégique numéro 4 qui promeut et encourage la recherche scientifique marine dans la zone, traite de la nécessité d'établir des alliances et un partenariat stratégiques avec des organisations pertinentes, entre autres l'OHI, pour partager des données et informations de manière ouverte et transparente, pour éviter la duplication des efforts et tirer profit des synergies, par exemple en s'alignant sur la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques en matière de développement durable.

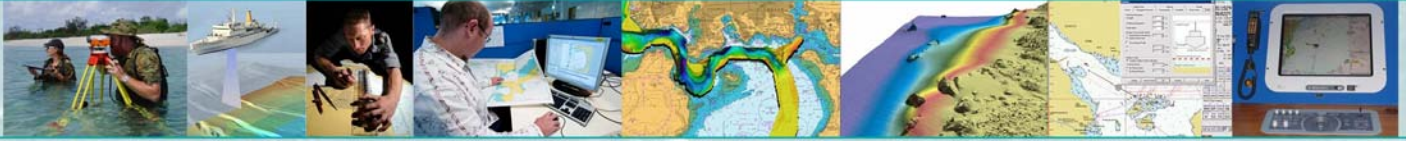
Dans ce contexte, le Secrétaire général de l'OHI a longuement débattu de la manière dont le nouveau répertoire central de données de l'AIFM relatif aux grands fonds marins et à la colonne d'eau associée baptisé « *DeepData* » et l'infrastructure DCDB / GEBCO de l'OHI peuvent s'apporter des bénéfices mutuels et réciproques. De nombreuses conversations ont été tenues avec des prestataires de l'AIFM avec pour même intention de les informer du projet Seabed 2030 et des possibilités de contribuer en informations bathymétriques à la carte océanique numérique de la GEBCO.

Parmi de nombreuses considérations, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général de l'AIFM à signer un Protocole d'accord entre l'AIFM et l'Administration océanique nationale de Chine à propos de la création d'un centre conjoint de formation et de recherche situé à Qingdao, Chine. La gouvernance sera conduite par un Comité directeur composé avec un nombre égal de représentants issus du Secrétariat de l'AIFM et des partenaires chinois.

L'Assemblée a consacré une journée complète à la célébration du 25^{ème} anniversaire de l'Autorité afin de souligner les progrès accomplis tout au long de cette période. A ce jour, 29 prestataires issus de 22 pays ont été autorisés à explorer leurs revendications, à savoir qu'approximativement 1% de la globalité des fonds marins soit prête pour des exploitations régulières dès que le code minier universel et les accords associés seront adoptés par les Etats membres de l'AIFM dans les années à venir. Il est prévu qu'une exploitation régulière commencera approximativement au milieu de la prochaine décennie.



Les élèves officiers de la Marine jamaïcaine présentant les drapeaux des Etats membres de l'AIFM dont le drapeau de Monaco.



15^{ème} session du groupe d'experts OMI/UIT Londres, Royaume-Uni, 8-12 juillet

Contribution au programme de travail de l'OHI pour 2019

Tâche 1.1.8.4

Participation à la 15^{ème} réunion GE OMI-UIT



L'Union internationale des télécommunications (UIT) est l'agence spécialisée des Nations Unies (NU) qui est responsable des questions relatives aux technologies de l'information et des communications, incluant l'aéronautique et la navigation maritime. Le groupe d'experts (GE) créé conjointement par l'Organisation

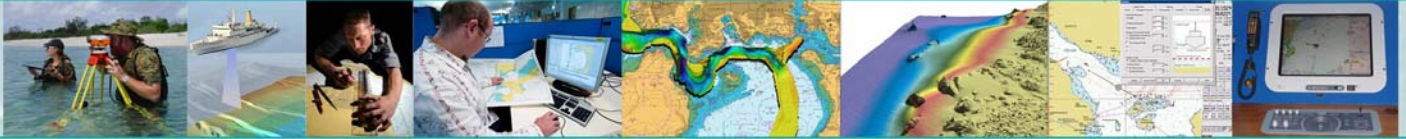


maritime internationale (OMI) et par l'UIT comprend des représentants actifs au sein de l'OMI et de l'UIT, en relation avec les communications maritimes. Le rôle du GE OMI/UIT consiste à fournir des conseils sur le développement des exigences futures en matière de radiocommunications maritimes, en tenant compte des besoins opérationnels tels que définis par l'OMI et des besoins en réglementation, tels que définis par l'UIT. La 15^{ème} session du GE OMI/UIT (IMO/ITU EG15) a eu lieu au Siège de l'OMI, à Londres, Royaume-Uni, du 8 au 12 juillet, sous la présidence de M. Christian Rissone (France). L'adjoint aux Directeurs David Wyatt y a représenté l'OHI.

Le groupe a traité de nombreux sujets présentant un intérêt direct pour les Etats membres de l'OHI et découlant des discussions tenues lors de la 101^{ème} session du Comité de la sécurité maritime de l'OMI (MSC 101), de la 6^{ème} session du sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage de l'OMI (NCSR 6) et en préparation de la conférence 2019 sur les radiocommunications mondiales de l'UIT (WRC-19).



15^{ème} session du GE OMI-UIT

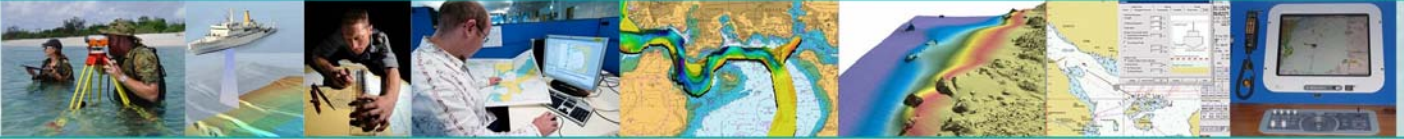


Après avoir examiné les résultats des NCSR 6 et MSC 101, les participants se sont concentrés sur le développement plus avancé de la position de l'OMI concernant les items de l'ordre du jour WRC-19 en matière de services maritimes. Le groupe a noté que la recommandation 316 de la conférence administrative mondiale des radiocommunications (Rev.MOB-87) 7) « Utilisation des stations terriennes de navires à l'intérieur des eaux portuaires et des autres eaux soumises à la juridiction nationale » a déjà été revue par la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT), en tenant compte du résultat de NCSR 6, en vue d'une soumission au WRC-19.

Le groupe a fait part de préoccupations sur l'interférence croissante de la bande L entre les communications terrestres mobiles et le spectre utilisé pour les communications par satellite, y compris le SMDSM, et l'éventuel fonctionnement futur des navires de surface autonomes maritimes (MASS). Le groupe a examiné un document du Secrétariat de l'OMI contenant une note de liaison de la CEPT de l'ECC se référant à la mise à disposition du rapport 299 de l'ECC "Mesures visant à traiter le blocage éventuel des MES opérant dans des bandes adjacentes à 1 518 MHz (incluant 15251559 MHz) dans des ports maritimes et des aéroports ». Le groupe a également examiné un document du Secrétariat de l'OMI contenant une note de liaison de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) sur des études de compatibilité de systèmes IMT avancés dans le service mobile dans la bande inférieure à 1 518 MHz eu égard au système MSS opérant dans la bande 1 518 - 1 559 MHz. Au cours de la discussion, un certain nombre de délégations ont partagé des préoccupations exprimées dans la note de liaison de l'OACI concernant la possibilité d'une interférence nocive dans les capteurs de communication par satellite de la bande L, provenant des transmissions de l'équipement utilisateur IMT. Après examen, le groupe a invité le NCSR 7 et l'ITU-R WP 5B à prendre bonne note des discussions et des commentaires fournis dans le rapport de la réunion et à prendre des mesures, selon qu'il convient.

La majeure partie de la réunion a ensuite été consacrée au développement de projets de révisions des chapitres III et IV de la Convention SOLAS et aux amendements consécutifs aux autres instruments existants. Une étude complète a été conduite avec de nombreuses propositions d'amendements et de révisions, y compris la révision et la préparation d'un certain nombre de définitions de termes. Après examen, le groupe a convenu qu'aucun amendement à la définition actuelle de l'expression « service International NAVTEX » dans SOLAS n'était nécessaire et que le groupe de travail sur la révision des documents du sous-comité du Service mondial d'avertissements de navigation (SMAN-SC) pourrait être invité à réviser le manuel NAVTEX de l'OMI, dans le but de développer un texte approprié afin de structurer les procédures opérationnelles actuellement utilisées et la disponibilité du NAVTEX pour la transmission de messages pour le compte des autorités de recherche et de sauvetage (SAR) en rapport avec les opérations et incidents, incluant une orientation sur le type et le contenu appropriés de ces messages. Le groupe a invité le groupe de travail mixte ICAO/OMI sur les SAR à fournir des points de vue et conseils en la matière.

Le groupe a approuvé la conclusion du groupe de correspondance (CG) selon laquelle les définitions des termes « signal de détresse » et « communications opérationnelles » n'étaient pas nécessaires. Le groupe a invité le CG à se demander si les définitions de « service international d'AGA » et de « NAVTEX » étaient requises, compte tenu des informations

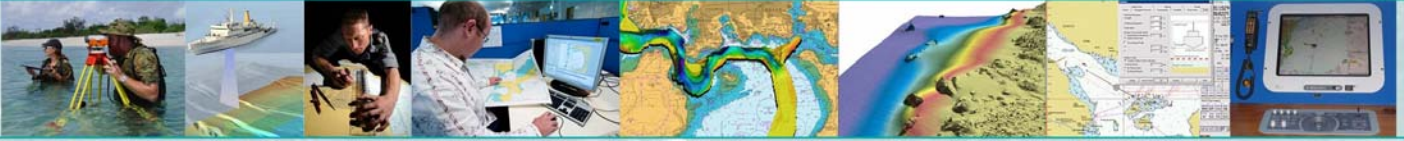


fournies par le Royaume-Uni. Ces définitions seront développées plus avant par le CG aux fins de soumission au NCSR 7.

Le groupe a examiné les propositions d'amendements à la règle IV/5.2 et a approuvé les recommandations du CG selon lesquelles les gouvernements contractants devraient donner un préavis à l'Organisation avant de supprimer tout service radiocommunication. Toutefois, le groupe n'a pas réussi à se mettre d'accord sur la nécessité d'inclure un délai de préavis, et, si tel était le cas, sur la durée de ce délai. Le groupe a noté que si un préavis était requis, le mécanisme approprié devrait être implémenté dans le module GISIS sur le « Plan cadre relatif aux installations et services à terre dans le SMDSM » afin de l'adapter à cette exigence. Le groupe a par conséquent accepté de rédiger un projet de révision de la règle IV/5.2 en vue d'examen plus avant par le NCSR 7.

Le groupe a fait des progrès dans la révision de plusieurs documents y relatifs, incluant la résolution MSC.191(79) - *Normes de performance pour la présentation des renseignements de navigation de bord*, la résolution A.801(19) telle qu'amendée par la MSC.199(80) – *Fourniture de services radio pour le système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM)*, la résolution A.707(17) - *Redevances applicables aux messages de détresse, d'urgence et de sécurité acheminés par le système Inmarsat*, la résolution MSC.306(87) - *Normes de performance révisées de l'équipement d'appel de groupe amélioré (AGA)*, la résolution MSC.68(68), Annexe 3 - *Normes de fonctionnement des installations radioélectriques à ondes hectométriques et décimétriques pour les communications vocales, l'impression directe à bande étroite et l'appel sélectif numérique*, la résolution A.803(19) - *Recommandation sur les normes de fonctionnement des installations radioélectrique de bord à ondes métriques pour les communications vocales et l'appel sélectif numérique*, la résolution A.702(17) - *Directives sur l'entretien du matériel radioélectrique dans le Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) applicable aux zones océaniques A3 et A4*, la MSC/Circ.803 - *Participation au système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) des navires non soumis à la Convention SOLAS*, et la COMSAR/Circ.32 - *Harmonisation des exigences du SMDSM pour les installations radio à bord des navires soumis à la Convention SOLAS*, qui ont toutes un impact sur les travaux de plusieurs comités, sous-comités et groupes de travail de l'OHI. Il est prévu que les projets de révisions soient soumis au NCSR 7 aux fins d'examen plus avant.

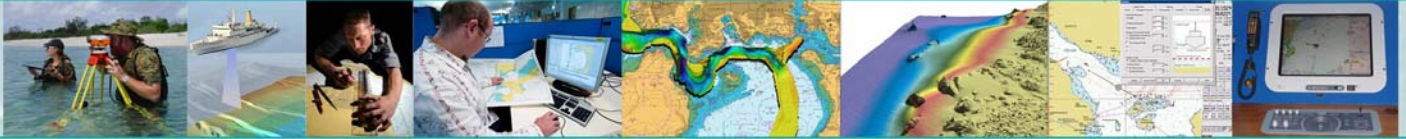
Le groupe a brièvement abordé la révision de la résolution A.707(17) sur les *Redevances applicables aux messages de détresse, d'urgence et de sécurité acheminés par le système Inmarsat*. L'OHI était du même avis que les Etats-Unis, le Royaume-Uni et Inmarsat selon lequel un modèle de partage des coûts était le moyen le plus approprié pour répartir entre tous les Etats membres de l'OMI les coûts accrus en raison des fournisseurs supplémentaires de services mobiles par satellite homologués. Il a été considéré que le fait de rendre les messages RSM gratuits aurait des conséquences négatives sur le contenu des messages et sur leur brièveté, ce qui finirait par dégrader le service fourni à la communauté maritime. L'Organisation internationale des télécommunications par satellite (IMSO) a soutenu la fourniture gratuite de messages RSM. Aucun consensus n'a été atteint et il a été



convenu par le groupe que les parties intéressées devraient être encouragées à soumettre des propositions au NCSR 7.

Le compte rendu de la réunion et les documents associés seront disponibles à la section NCSR du site web IMODOCS en temps opportuns.

La prochaine session du groupe d'experts OMI/UIT (IMO/ITU EG16) devrait avoir lieu du 6 au 10 juillet 2020 au siège de l'OMI.



16^{ème} conférence de la Commission hydrographique de l'OHI sur l'Antarctique (CHA) et séminaire de la CHA à la XLII réunion consultative du Traité sur l'Antarctique
Prague, République tchèque, 3-5 juillet

Contribution au programme de travail de l'OHI pour 2019

Tâches	
§ 1.1.2	Entretenir des relations avec la réunion consultative du Traité sur l'Antarctique (RCTA)
§3.2.2	Organiser, préparer et rendre compte des réunions de la Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA)

La 16^{ème} conférence de la Commission hydrographique de l'OHI sur l'Antarctique a eu lieu au Grandior Hotel à Prague, République tchèque, du 3 au 5 juillet, pour la première fois dans un Etat enclavé. L'opportunité a été saisie d'organiser un séminaire CHA dans le cadre de la XLII réunion consultative du Traité sur l'Antarctique (RCTA) et de sensibiliser davantage les délégués de la RCTA à l'importance de l'hydrographie. Etant donné que la République tchèque n'est pas membre de l'OHI, le Secrétariat jouait le rôle d'organisateur de cet événement.

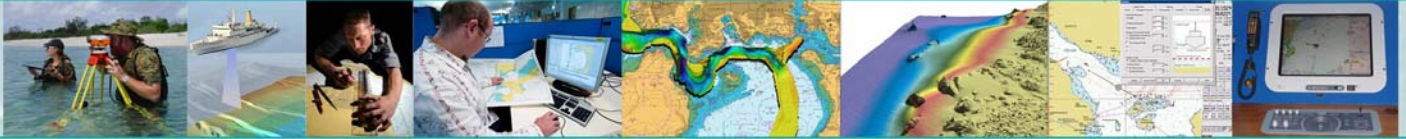


XLII Antarctic Treaty Consultative Meeting
 Prague • Czech Republic • 2019

La conférence était présidée par le Dr Mathias Jonas, Secrétaire général de l'OHI, assisté par l'adjoint aux Directeurs Yves Guillam, secrétaire de la CHA, et par M^{me} Caroline Fontanili (Secrétariat de l'OHI). Seize délégués de 10 Etats membres (Australie, Chili, Colombie, Allemagne, Italie, Norvège, République de Corée, Espagne, Royaume-Uni et Etats-Unis) et un expert dans le domaine (le président de l'IBCSO GEBCO) ont participé à la réunion. Plusieurs pays se sont excusés de ne pas être en mesure de participer à la réunion, mais ont fourni leurs rapports nationaux.



Les participants à la 16^{ème} conférence de la Commission hydrographique de l'OHI sur l'Antarctique



La CHA a examiné les progrès accomplis depuis sa 15^{ème} conférence tenue en 2018, et a reçu les rapports des Etats membres de l'OHI présents. Les rapports reçus des Etats membres non présents ont été fournis par le Secrétariat. Les rapports ont montré l'extraordinaire renforcement de l'implication de nombreux membres de la CHA envers l'Antarctique en termes de nouvelles capacités avec des navires pour les levés et la recherche ainsi que des investissements dans de nouvelles technologies porteuses comme les navires de surface autonomes.

Le président a présenté le rapport du Secrétariat. Il a expliqué l'association de la Commission avec les organes pertinents de l'OHI, à savoir l'IRCC, le Conseil de l'OHI et l'Assemblée de l'OHI et a fourni des informations sur les préparatifs des célébrations du centenaire de la coopération internationale en hydrographie avec comme événement phare le 100^{ème} anniversaire de l'OHI en 2021.

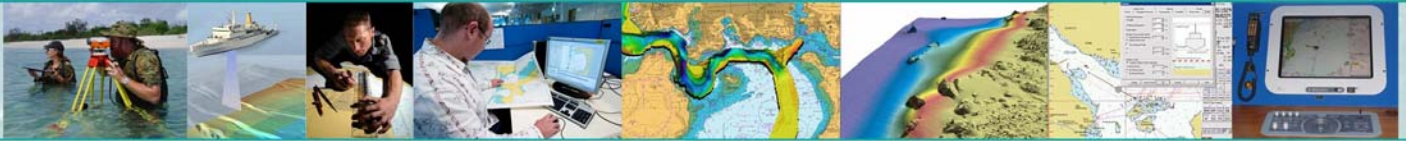
Le président a informé les membres de la CHA que la Turquie est actuellement en discussion avec l'OHI eu égard à une adhésion à la CHA. La Turquie a effectué des levés dans l'Antarctique et a proposé de partager des données avec le groupe de travail de la CHA sur les priorités hydrographiques (HPWG) et avec les pays producteurs de cartes.

M. Andy Willett (UKHO), président du groupe de travail de la CHA sur les priorités hydrographiques (HPWG) a noté la progression solide accomplie dans l'examen de la carte papier et des schémas d'ENC pour la Région M en même temps que l'examen des routes de navigation maritimes (MSR) et la mise à jour de la liste des priorités en matière de levés. Il est actuellement proposé d'ajouter une nouvelle MSR à l'appui des nouvelles cartes INT alignées sur les statistiques des navires de l'IAATO. Le président du HPWG a noté l'utilisation des AIS (système d'identification automatique des navires) en temps réel de l'IAATO pour surveiller la position des navires et les manques dans la couverture pour la navigation.



Etant donné qu'il s'agissait de sa dernière réunion, M. Andy Willett a été félicité pour sa remarquable contribution aux activités de la CHA.

Le secrétariat de la CHA a débattu de la phase II du projet INTOGIS. Des améliorations incluront les régions polaires (Arctique et Antarctique) avec les procédures de gestion du plan d'ENC (cf. partie A de la S-11, édition 3.1.0), les valeurs CATZOC et la densité de trafic supplémentaire des AIS. Le secrétariat de la CHA a également informé les participants de la situation de transition qui s'opère pour les SIG de la CHA, de la situation actuelle relativement confidentielle à Quantarctica (<https://quantarctica.npolar.no/>) dans le cadre duquel les ensembles de données SIG de la CHA obtiendront le statut d' « ensembles de



données conviviales Quantarctica » et seront donc découverts et utilisés par un public bien plus large.

La conférence s'est déroulée en même temps que la XLII réunion consultative du Traité sur l'Antarctique au cours de laquelle l'OHI a été invitée à présenter un séminaire sur l'état et l'impact de l'hydrographie dans les eaux antarctiques. Dans le cadre de la conférence de la CHA, la priorité a donc été donnée à la préparation finale de ce séminaire.

Le Secrétaire général de l'OHI et les Directeurs des Services hydrographiques du Chili et du Royaume-Uni ont présenté des articles sur la collaboration internationale, sur la sécurité de la navigation et sur la bathymétrie participative. Ils ont été vivement soutenus par différentes délégations telles que l'Australie, l'Italie, la Norvège, l'Espagne et les Etats-Unis d'Amérique. Une nouvelle résolution sur l'hydrographie initialement proposée par la Norvège et coparrainée par l'Italie, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis a été adoptée. Cet événement a également permis un réengagement auprès de la COMNAP et du SCAR. L'une des leçons tirées de la RCTA est le manque de communication au sein des nations pour engager voire accroître la prise de conscience des activités de l'OHI.

Notant la tenue de la 2^{ème} session de l'Assemblée de l'OHI en avril 2020, le président a proposé que la 17^{ème} conférence de la Commission hydrographique sur l'Antarctique soit tenue en 2021. Il est prévu qu'elle se déroulera à Monaco mais il a été noté que la XLIV RCTA de 2021 doit avoir lieu à Paris. Le Secrétariat examinera avec le Shom (France) la possibilité d'organiser en même temps la conférence de la CHA et la XLIV RCTA.



Le séminaire de la CHA lors de la RCTA XLII